

# DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

## ----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 16 mai 2023

Mme Le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h30

**Etaient présents :** M. BELONDRADE Daniel, Mme DREUJOU Marie-Odile, M. DEGRACIA Jérôme, Mme DUPUY Céline, M. JARLAN Philippe, Mme SOUM Marie-Françoise, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry

**Excusés :** Mme MINATI Céline, M. MIROUZE Lilian

**Secrétaire de séance :** Mme. SOUM Marie-Françoise

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	9	9

### **I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023**

Reporté à la prochaine séance.

### **II – Délibérations**

#### **1- Participation commune pour rénovation éclairage public**

Mme le Maire rappelle : les travaux d'éclairage public relèvent du SDE09 auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. Une information avait été transmise en comité syndical indiquant la possibilité de changer les ampoules actuelles pour passer en LED. Le gain de consommation énergétique serait d'environ 60%. Par mail du 11 janvier 2023, Mme le Maire avait sollicité le SDE09 pour la venue d'un technicien afin de chiffrer le changement des ampoules pour les passer en LED.

Par courrier du 3 avril, le SDE09 nous a fait parvenir un dossier technique prévoyant ce changement sur 32 points lumineux (*tout le village hors rue Mazzellières déjà équipée en LED + le hameau de Guilhamet*) et chiffrant les travaux.

Le montant estimé des travaux s'élève à 24 800 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE09 comprise. Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Conseil Départemental Ariège	7 500 €	30%
SDE 09	8 000 €	32%
Commune	9 300 €	38%

La contribution financière de la commune est susceptible de varier par rapport à cette estimation en fonction du coût final des travaux réalisés (+10% maximum, au-delà une nouvelle délibération serait nécessaire). Celle-ci sera appelée à la fin des travaux sous forme de contribution de fonctionnement imputée au chapitre 65 (article 65548).

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public décrit ci-dessus
- Prend acte du plan de financement proposé par le SDE09
- Approuve le versement d'une contribution au SDE09 d'un montant estimé à 9 300 € et dans la limite de 10 230 € (+ 10%)

## **2- Adressage : nommages de voiries complémentaires**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal est compétent pour procéder au nommage des voies de la commune, la numérotation des bâtiments étant validée par un arrêté du maire.

Elle rappelle la dernière délibération du 2023 D008 du 14 avril 2023 finalisant le tableau des voiries. Mais il s'avère qu'un certain nombre de routes desservant des hameaux n'ont pas été nommées. Or pour la création de la « base adresse locale » de la commune, les hameaux ou habitations isolées ne peuvent être uniquement adressées par leur nom historique cadastral. Il convient avant tout de nommer la voirie qui dessert ce hameau ou habitation isolée.

Référence : article L221-30 modifié par la loi n°2022-217 du 21 février 2022-art.169 (dite loi 3DS)

- Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.
- Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Les nouvelles voiries dénommées par les membres présents du conseil municipal sont les suivantes :

- Route de Calvet : dessert Leychart et Mounié
- Chemin de la Marchande : dessert la Marchande et le Péchy
- Impasse le Péchy : dessert le Péchy
- Impasse de la Bordenave : dessert la Bordenave
- Impasse de l'Embut : dessert Courreste, Masset et Citadelle
- Impasse de Pragues : dessert Pragues et le Menuisier
- Impasse des Baronies : dessert tout le hameau des Baronies
- Impasse le Coutensou : dessert la Coutensou et Frontière
- Route de Coffe : dessert la Pradas, les Obits, Farinet
- Route de Justiniac : dessert Lijeau et des hangars agricoles
- Route de la Bessède : dessert Guilhamet, Guille de Long et la Bourdette
- Route des Côteaux : dessert le Cordier, Fédac et Gaubert
- Route de l'Eglise : depuis le carrefour sur la RD27A (au lieu de rue de l'Eglise) et jusqu'au carrefour sur la route des Côteaux
- Route de Saverdun : dessert le Fond de la Rivière

2 voiries sont situées en partie sur la commune de Justiniac

- Impasse Rébéous : dessert Rébéous
- Impasse Cantal Neuf : dessert Cantal Neuf

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les nouvelles dénominations ci-dessus,
- Supprime les dénominations « rue de l'Eglise », « Souquet », « Riu Vernes », et « les Casses »
- Conserve les dénominations historiques (toponymes)
- Valide le tableau récapitulatif ci-contre des noms
- Décide de rajouter le nom de la commune de BRIE sur les plaques qui concernent des voiries se prolongeant sur d'autres communes
- Et donne mandat à Mme le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

## **III – Informations**

- **Boite à livres**

C'est un projet de longue date du conseil municipal.

Mme Marie-Françoise SOUM fait part de la proposition de l'EPICEBRIE. Des adhérents de l'association, dont

plusieurs familles habitant Brie, proposent d'installer une boîte à livres dans l'abribus sur la place des Partages. Il s'agit de fabriquer et de mettre en place quelques étagères (un bénévole s'est proposé de les faire), d'expliquer le fonctionnement et de vérifier la qualité des livres déposés. Deux personnes seraient référentes du projet côté EpiceBrie.

M. Armand THOMAS émet des réserves, la boîte à livres étant à l'abri des regards, des dégradations pourraient survenir.

Mme SOUM s'engage à veiller au bon déroulement du projet puis à son fonctionnement.

Après discussion le conseil municipal donne son accord de principe pour tenter l'expérience qui ne nécessite pas d'investissement de la commune.

- **Collecte des déchets**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Président de la CC Portes d'Ariège Pyrénées de réduire la fréquence de ramassage des bacs collectifs OMR à 1 fois tous les 15 jours à partir de début juin. Si sur le principe, réduire le nombre de passage est une source d'économie, Mme le Maire exprime son désaccord lorsque les contenants sont des bacs collectifs et non individuels comme dans les villages voisins d'Esplas, Unzent ou Saint-Martin d'Oydes. En effet, pour les habitants cela n'a rien d'incitatif pour le tri et la réduction des déchets et il faut s'attendre à des débordements de bacs même si la CC PAP va fournir des bacs complémentaires et est censée communiquer.

Mme le Maire va demander un entretien avec le responsable technique pour voir la localisation des bacs. Elle prévoit également d'écrire à tous les habitants pour les informer de ce changement et essayer de les sensibiliser aux gestes de tri.

Il est prévu la visite du Président de la CC PAP le 14 juin (visite annuelle).

- **Croix renversée**

M. BELONDRADE informe que les experts des deux assurances sont passés. Nous attendons leur feu vert pour engager les travaux.

- **Entretien des accotements de voiries**

M. BELONDRADE indique que le prochain passage du broyeur d'accotement est prévu à la fin du mois de juillet sur les voiries entretenues par la Communauté de Communes.

## **IV – Questions diverses :**

M. Thierry VIUDEZ fait part de problèmes récurrents avec 2 bœufs et un broutard, livrés à eux- même qui divaguent dans les prés autour de la Marchande et ont été vus sur la route.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h30.